

PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Cohérence avec Cité de l'Énergie

CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Commune d'Épalinges a adhéré à l'association Cité de l'Énergie en 2011 et a été labélisée pour la première fois en 2018. Quatre ans plus tard, la commune a obtenu le score de 73.2% lors de son réaudit. En 2026, elle vise le label Cité de l'Énergie Gold.

L'association a remanié en 2024 son catalogue en supprimant le chapitre Biodiversité et en rendant facultatif celui sur l'Adaptation au changement climatique mais en orientant fortement les collectivités vers l'objectif zéro émission nette au plus tard en 2050 et en 2040 pour l'administration des Cités de l'Énergie Gold. Le catalogue s'appuie sur des thématiques et une multitude d'indicateurs permettant de suivre l'effet des mesures.

Le label se concentre sur sept chapitres :

1. Planification du développement et aménagement du territoire
2. Bâtiments et installations communaux
3. Approvisionnement et élimination
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération et communication
7. Gestion des effets du changement climatique (facultatif)

En bref, le label se met à jour afin de prendre en compte les évolutions techniques et les modifications légales récentes pour respecter les objectifs nationaux et les accords internationaux.

Toutefois, il se focalise sur les émissions de gaz à effet de serre, principaux responsables du changement climatique, et ne prend pas en compte les autres limites planétaires et les aspects sociaux de la transition écologique. C'est ce manque que tente de combler le Plan de Transition Écologique et Sociale.

PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Ce plan va plus loin que le label Cité de l'Énergie ou qu'un Plan climat. Il se veut plus complet en tenant aussi compte des enjeux environnementaux autres que le climat et les droits sociaux afin de démontrer que la transition écologique ne peut dissocier les deux.

Le plan repose sur la théorie du donut de Kate Raworth qui lie les neuf limites planétaires et les droits sociaux inspirés des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. L'intention est d'étendre les préoccupations à l'égard des alertes de ces dernières années qui démontrent que les sources des problèmes qui menacent l'habitabilité de la Terre et la dignité humaine sont multiples.

Ainsi, le PTES introduit de nouveaux domaines et intègre une multitude d'autres indicateurs. Pour les thématiques communes au label Cité de l'Énergie et au PTES, les mêmes indicateurs de suivi sont repris, et sont parfois complétés par d'autres données.

Chaque année un bref bilan sera rendu sur le PTES et chaque quatre ans un rapport plus détaillé sera rédigé, à l'occasion du réaudit Cité de l'Énergie. Les deux démarches se veulent complémentaires.